

Eclairage des commerces

La brochure éclairage des commerces, co-éditée par le **Syndicat de l'éclairage et l'Adème** et **validée par l'Association française de l'éclairage (AFE)**, permet à tout commerçant d'optimiser son éclairage pour mieux vendre.

L'éclairage représente **25 à 50 % de la facture d'électricité des commerces**. Les nouvelles lampes, les luminaires donnent désormais la possibilité aux utilisateurs de **réduire leurs frais de consommation et de maintenance tout en améliorant leur confort visuel et la mise en valeur des produits**.

Cette brochure est un **guide d'utilisation qui montre clairement comment adapter son éclairage à son commerce**.

De l'appréciation de l'indice de rendu des couleurs à la durée de vie, le choix des **lampes** s'effectue selon les effets recherchés et le produit à éclairer. Il en est de même pour les **luminaires** dont la sélection est faite selon la lampe, ses caractéristiques photométriques et son esthétique.

De l'habillement en passant par l'alimentation et les services, l'utilisation de l'éclairage doit être appropriée au type de commerce.

- Pour un commerce d'habillement, l'utilisation d'un **IRC égal au minimum à 85** est recommandé pour restituer les couleurs le plus fidèlement possible.
- L'alimentation doit utiliser des couleurs neutres pour les viandes, les fruits et les légumes ou les produits laitiers, et donc faire appel à des teintes intermédiaires entre 4000 et 5000 k (**tubes fluorescents**) alors que dans une boulangerie, les couleurs chaudes sont préconisées ; c'est à dire des températures de couleur situées entre 2700 et 3000 k.
- Dans une librairie, les niveaux d'éclairement doivent être d'au moins 500 lux. **Des tubes fluorescents avec un IRC supérieur à 85 et des ballasts électroniques sont indispensables,**
- Etc...

Cette brochure est disponible gratuitement et sur simple demande au Syndicat de l'éclairage au 01 45 05 72 72.

Pour approfondir :

- une **formation AFE** sur la conception et la réalisation des projets d'éclairage dans les commerces est en cours d'élaboration ;
- un outil d'aide au diagnostic, le « **référentiel commerces** », est en cours de finalisation et sera bientôt disponible ;

Pour tout renseignement, contacter l'AFE au 01 45 05 72 00.